

LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BÉNIN
52 ème ANNÉE - NUMÉRO 711

25 SEPTEMBRE 1998 - 150 Francs CFA

LE BÉNIN DANS LA TOURMENTE DE LA MONDIALISATION : QUE FAIRE ?

Mondialisation de l'économie, globalisation. Voilà les mots fétiches qui ébranlent les pays du monde entier, notamment ceux en voie de développement comme le Bénin où pratiquement tout est à refaire en cette veille du 3ème millénaire.

L'économie mondiale est dominée depuis les années 70 par l'instabilité des taux de change avec flottement généralisé des monnaies. De fait, les économies nationales vivent désormais dans la flexibilité des taux de change et il est important pour s'intégrer à cette économie mondiale que

des pays comme le Bénin apprennent à gérer efficacement l'instabilité des devises et des risques liés au change.

La force des économies allemandes et japonaises est fondée sur le fait de considérer les transformations de l'économie mondiale comme des opportunités et non des menaces.

À l'orée du 21ème siècle, les changements majeurs intervenus dans le fondement de l'économie mondiale peuvent, entre autres, se ramener à :

— la désolidarisation de l'économie industrielle;

— la désindustrialisation due à l'automatisation;

— l'implosion de l'ex-URSS et la chute du mur de Berlin à la fin des années 80 où le monde dirigé depuis Washington

présente trois pôles de développement à savoir :

* l'Amérique du Nord (USA avec le Mexique et le Canada),

* l'Europe (UE avec l'Allemagne en tête),

* l'Asie pacifique (Japon en tête avec les pays de l'Asie du Sud-Est comme les Philippines);

— l'ère informationnelle avec les technologies de l'information et des communications.

Inlassablement, ces pays pôles se disent déjà les règles du jeu de l'économie mondiale au 21ème siècle. Chaque pôle, à n'en pas douter, a son modèle de développement particulier.

Nos décideurs béninois ont-ils réellement conscience de ces réalités ? Si oui, dans cette situation, que faire au Bénin pour répondre efficacement aux contraintes de la mondialisation ?

SUIVRE LE PHÉNOMÈNE ET NON SE LAISSEZ ÉCRASER

Selon M. Laurent Ogowa Agossa, coordinateur CTP/NLTPS 01,

« la nécessité pour le Bénin de se positionner dans la mondialisation pose le problème fondamental de sa compétitivité et des gains de productivité qu'il peut tirer de sa base de production à créer des richesses et des biens. La mondialisation ne lui est profitable seulement que s'il est à la mesure de la concurrence internationale et s'il est capable d'attirer les capitales étrangères. Mais jusqu'à ce jour, le Bénin ne remplit pas ces conditions. Pays pauvre, la logique voudrait qu'il s'isole de l'économie internationale jusqu'à ce qu'il soit assez fort pour manifester sa compétitivité, et donc occuper une part dominante du marché mondial. Adopter une telle attitude, c'est croire et admettre que les petits pays (et pauvres) n'ont d'avantage comparatif en rien. Or, l'instrument taux de change, avec l'expérience de certains pays développés et les

(Lire la suite à la page 6)

LES SIGNES RÉVÉLATEURS DU NATIONALISME INCONSISTANT DE NOS HONORABLES DÉPUTÉS



LA RESPONSABILITÉ DE L'ÉTAT FACE AUX COLLECTIVITÉS DÉCENTRALISÉES

Plus le Bénin s'approche de la mise en œuvre de la réforme de l'administration territoriale, plus la question de la prise en charge des collectivités décentralisées des communes par elles-mêmes se pose avec acuité. Cela d'autant que la Loi n° 98-007 portant régime financier des communes en République du Bénin est sans équivoque. Cette Loi, votée par l'Assemblée Nationale, est actuellement devant la Cour Constitutionnelle pour vérification de sa conformité à la Constitution.

Les articles premier et deuxième de cette Loi précisent :

« Sous réserve des droits et charges de l'Etat, et en vue de favoriser le développement à la base, la commune, collectivité décentralisée, jouit de la personnalité juridique et de l'autonomie financière.

« La jouissance de la personnalité juridique et de l'autonomie financière est

(Lire la suite à la page 7)



LA FIDÉLITÉ À LA LOI NON-ÉCRITE DE LA CONSCIENCE HUMAINE

Ceux qui sont garants de la loi et de la cohésion sociale d'un pays, ou ceux qui guident des organisations créées pour le bien de la communauté des nations, ne peuvent étudier la question de la fidélité à la loi non-écrite de la conscience humaine dont parlent déjà les anciens et qui est pour tous, croyants ou non, le fondement et le garant universel de la dignité humaine et de la vie en société. Il ne puis que reprendre à ce sujet ce que j'ai écrit naguère: «Si il n'existe aucun véritable guide qui guide et oriente l'action politique, les idées et les convictions peuvent être facilement exploitées au profit du pouvoir...» (Encycl. *Centesimus annus*, n° 46). Devant la conscience, il n'y a de priviléges ni d'exceptions pour personne. Qui l'on soit le maître du monde ou le dernier des misérables sur la face de la terre, cela ne fait aucune différence; devant les exigences morales, nous sommes tous absolument égaux» (Encycl. *Veritatis splendor*, n° 96).

Rome, 10 janvier 1998
Jean-Paul II
Discours au membres du Corps diplomatique

« Quelle est la première partie de la politique ? L'éducation. La seconde ? L'éducation. La troisième ? L'éducation !» disait Jules Michelet.

Au fur et à mesure que la deuxième législature tire inexorablement vers sa fin, apparaissent des éléments d'appréciation qui manquent pour confirmer les signes révélateurs du nationalisme inconsistant de nos représentants nationaux : la cinquième session extraordinaire de l'Assemblée nationale

vient de mettre à nu la propension fâcheuse de nos «honorables» députés à fragiliser à tout moment la paix dans le Bénin du Renouveau. C'est bien cela qui a été révélé, au cours de la semaine du 13 au 19 septembre 1998, les déclarations tonitruantes, assises de menaces à peine voilées et les aharanies des députés avant l'adoption de la Loi sur l'avancement mérité ainsi que celle relative au nouveau découpage des circonscriptions électorales. Deux sujets à tout le

(Lire la suite à la page 7)

LA CROIX DU BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

RENTREE SCOLAIRE 98 - 99

QUEL EST L'OBJECTIF DU NOUVEAU PROGRAMME DU COURS PRIMAIRE ?

"Après le pain, l'éducation est le premier besoin d'un peuple" (Danton).

"L'enseignement : apprendre à savoir, à savoir faire, à faire savoir. L'éducation : apprendre à savoir être" (Louis Pauwels).

L'inadéquation Enseignement-Emploi est incontestablement, comme dans bien d'autres pays, le problème principal qui mine le système éducatif béninois. Le nombre des produits finis qui ne trouvent pas à s'employer, livrés depuis 1985 à ce jour par les divers ordres d'enseignement sur le marché de l'emploi béninois a atteint un chiffre critique. Et de ce point de vue les discours officiels et les messages des responsables de l'éducation à chaque rentrée académique ne ratent aucune occasion pour aligner les statistiques et abréver les populations béninoises de prétendues réformes visant à corriger le

dysfonctionnement entre le système éducatif béninois et le marché de l'emploi.

A priori c'est bien l'objectif du nouveau programme en cours d'expérimentation depuis six ans dans certaines de nos écoles et couronné en fin de dernière année scolaire par l'organisation du premier CEP (nouvelle formule). Ce nouveau programme vise à résoudre le problème de l'inadéquation Enseignement-Emploi qui se pose avec acuité chez nous. Mais à vrai dire, une lecture attentive de ce programme que certains enseignants et même certains directeurs départementaux maîtrisent mal, semble être loin de révéler une originalité réelle au point de susciter un grand intérêt. La seule innovation serait au niveau du regroupement par discipline des matières à enseigner. Et même sur ce point certains enseignants contestent l'efficacité

de cette méthode. En clair, ce programme serait bien loin de s'adapter au marché de l'emploi. Au-delà de ces considérations, on peut également déplorer un manque de suivi de l'application de cette réforme. Même s'il est progressif, il est surprenant de constater que, passer l'étape du primaire, l'élève renoue avec le programme classique dès la sixième au cours secondaire. C'est le cas des premiers écoliers titulaires du CEP nouveau programme, si l'on peut ainsi s'exprimer, pour qui rien n'est prévu pour la suite logique de leur formation. Et pourtant c'est dans une telle situation que le ministère de l'éducation voudrait étendre le programme à d'autres écoles. Alors, selon toute vraisemblance, le système éducatif béninois se cherche et le risque de s'embrouiller dans la kyrielle de solutions devant le sortir du marasme dans

lequel il est plongé depuis des années. Et à l'allure où les choses ont démarré et évoluent, la probabilité est forte que le nouveau programme meurt très bientôt de sa plus belle mort comme ce fut le cas pour l'école nouvelle, il y a quelques années.

Ainsi le système éducatif béninois serait comparable à ce fauve qui court après sa queue; ce serait bien dommage pour la jeunesse béninoise et pour l'avenir du Bénin. En vue de parvenir à l'adéquation que nous appelons de tous nos vœux, théorie et pratique doivent être intimement associées. Il nous faut réussir la gageure de faire à la fois des hommes et des citoyens; car, selon le mot d'Henri Wallon, "l'éducation est action, mouvement, passage d'un état à un autre et dont c'est l'office de faire qu'un être devienne ce qu'il n'était pas ou ce qu'il n'était qu'incomplètement".

Alain Sessou

LA RESPONSABILITÉ DE L'ÉTAT FACE AUX COLLECTIVITÉS DÉCENTRALISÉES

(Suite de la première page)
soumise aux conditions déterminées par la Loi et au contrôle de l'autorité de tutelle.

« Pour la mise en œuvre de son autonomie financière et l'accomplissement de sa mission de développement, la Commune est dotée d'un budget propre ».

Et comme l'indique par ailleurs l'article troisième de ladite Loi, « le budget de la commune est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles ».

Ce déengagement de l'Etat qui va être bientôt consacré dès la promulgation de ladite Loi, bien que constituant un facteur de développement à la base, risque, s'il est mal géré, de devenir un véritable goulot d'étranglement pour les communes, voire un réel frein au décollage économique des futures collectivités décentralisées. Cela est d'autant vrai que l'insuffisance quasi générale des ressources propres à la plupart des circonscriptions administratives qui ne parviennent pas à couvrir leurs dépenses de fonctionnement reste criarde. Toutefois, cela ne doit pas constituer un prétexte pour végéter plus longtemps dans une concentration à outrance des pouvoirs de décisions administratives et financières entre les mains du Pouvoir Exécutif.

La responsabilisation des collectivités locales et la libéralisation des énergies internes dans l'organisation et la conduite du développement de l'économie communale apparaissent aujourd'hui comme des conditions incontournables à l'enracinement de la démocratie au Bénin.

Ainsi, outre les dépenses obligatoires (celles mises à la charge de toutes ou de certaines communes par la Loi) et les dépenses facultatives (qui n'entrent pas dans

la liste pour le budget des futures communes), celles-ci s'occupent des dépenses de fonctionnement à savoir:

- les dépenses du personnel;
- les autres dépenses de fonctionnement;
- et les subventions et autres transferts courants.

Au plan des dépenses d'investissement, les futures communes auront à gérer les dépenses d'équipement et d'immobilisation, les remboursements d'avances et d'emprunts, les prêts, avances et créances à long et moyen termes et les titres et valeurs.

Et pour y faire face, ces collectivités locales disposent des recettes de fonctionnement comprenant :

- les recettes fiscales ;
- les recettes des prestations et des services de la commune;
- les produits du patrimoine et des activités;
- les taxes et redevances relatives aux services d'hygiène et de salubrité publique et aux services funéraires assurés par la commune;
- l'excédent de fonctionnement de l'exercice précédent et
- les recettes diverses.

Quant aux recettes d'investissement, elles comprennent notamment:

- les produits des emprunts et avances;
- les produits des subventions ou dotations d'investissement et d'équipement allouées par l'Etat;
- le produit des alienations de biens patrimoniaux ;

— le produit des prélevements sur les recettes de la section de fonctionnement;

— l'excédent de la section d'investissement de l'exercice précédent;

— les fonds de concours accordés par toute personne physique ou morale;

— les dons et legs et

— les recettes diverses.

Mais il convient de faire remarquer que sans un apport financier substantiel de l'Etat, les collectivités locales actuelles seraient dans l'impossibilité de fonctionner à fond, du moins, à leur phase de démarquage. En témoigne le rapport de l'atelier de validation des résultats d'études organisés par la mission de décentralisation et l'Institution de financement des collectivités. Les 17 et 18 août 1998, selon ledit rapport, « les ressources des soixante-dix-sept (77) circonscriptions administratives sont très maigres et douze (12) parmi elles, si leur niveau actuel de revenus se maintient, seront les seules futures communes potentiellement capa-

bles de couvrir des dépenses minima de fonctionnement de trente (30) millions de francs, les soixante-cinq (65) communes restantes devant recourir à des ressources additionnelles pour financer leur fonctionnement, quarante-deux (42) de ces sous-préfectures ayant un niveau de ressources qui ne dépasse pas une moyenne d'un million par mois ».

Voilà qui ne peut laisser indifférentes les autorités gouvernementales. L'apport au fonctionnement des communes sera d'une importance capitale dans la réussite de la décentralisation que le peuple appelle de tous ses vœux. Ce qui nécessitera aussi de sa part de véritables sacrifices à consentir pour répondre aux diverses responsabilités qui l'attendent. Car plus rien ne sera comme avant. Et en prendre dès à présent conscience serait peut-être déjà une façon de s'y préparer.

À chacun donc sa part de responsabilité pour que la décentralisation devienne une réalité, gage du développement durable du Bénin.

Guy Dossou-Yovo

"LA CROIX DU BENIN"

Rédaction et Abonnement	Nous remercions tout spécialement les personnes qui souscrivent un
LA CROIX DU BENIN	Abonnement de Soutien 5000 à 8000 F CFA (50 à 80 FF)
B.P. 105 - Tél. (229) 32-11-19	Abonnement de Bienséant 10.000 à 15.000 F CFA (100 à 150 FF)
COTONOU	Abonnement d'Amis 20.000 F CFA et plus (200 FF)
(République du Bénin)	Changement d'adresse 500 F CFA
Compte :	
C.C.P. 12.76	Bénin 3.720 F CFA
C O T O N O U	Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger, Mauritanie, Sénégal et Togo 4.680 F CFA
Barthélémy Assogba Capo	Guinée 5.760 F CFA
Directeur de Publication	France 5.760 F CFA
	Chad, Congo (Brazza), Cameroun et R.C.A. 5.760 F CFA
	Nigeria, Gambie, Ghana, Liberia et Sierra Leone 7.560 F CFA
	Kenya, Ouganda et Tanzanie 9.000 F CFA
	U.S.A. et Canada 12.600 F CFA
	Amérique (Nord, Centrale, Sud) 9.480 F CFA 94,80 FF
	Europe (Italie, Allemagne Fédérale, R.F.A., Belgique, Espagne, Portugal, Suisse, Rome et Norvège) 10.200 F CFA 102,00 FF
Dépôt légal n° 862	Asie 8.520 F CFA 85,20 FF
Tirage : 4.000 exemplaires	Canada 10.200 F CFA 102,00 FF
	Chine 12.600 F CFA 125,00 FF

IMPRIMERIE NOTRE-DAME • TÉL. (229) 32-12-07 — COTONOU (REPUBLIQUE DU BENIN)

ECHO DE NOS DÉPARTEMENTS... ECHO DE NOS DÉPARTEMENTS...

ATACORA

ENVIRONNEMENT : MÉTHODE DE RECHERCHE PARTICIPATIVE

Les espaces forestiers de notre pays, comme ceux d'ailleurs en Afrique, sont malheureusement sujets à toutes formes de calamités naturelles. Calamités qui vont d'innovations catastrophiques, à l'instar de ce qui s'est récemment observé dans le nord-Borgou, aux sécheresses ayant entraîné de sévères crises énergétiques qu'il faut superflu de rappeler à tout souvenir. Voilà quelques conséquences néfastes de l'exploitation des ressources naturelles de la planète. Mais il y a aussi les effets nocifs de la pollution. Question qui a été un des temps forts de la rencontre que le Chef de l'Etat a eue le 21 septembre 1998, à Cotonou avec les jeunes en général, et les conducteurs de taxi-moto du "Zémidan" en particulier. Ces derniers sont singulièrement vus pointés du doigt par le président Kérékou qu'il a voulu sensibiliser sur l'action hautement polluante de leurs engins à deux roues dans nos centres urbains.

Tout ce qui précède offre, de par son impact négatif sur la vie des populations, maltratée continue.

Aussi, le séminaire-atelier organisé du 17 au 24 septembre 1998 à l'ENI de Natitingou dans le cadre du "Projet sensibilier en environnement", ne peut-il être considéré simplement comme un séminaire de pluie.

Son thème "Méthode accélérée de recherche participative", a donné lieu à des exposés aussi variés que riches d'enseignements. Les résultats du séminaire-atelier seront exploités judicieusement par les structures compétentes en vue de la planification des activités opérationnelles des directions départementales du ministère en charge de l'environnement qui est l'initiateur de la recherche.

Le développement étant un processus global, notons qu'au même moment, les Unités communautaires de développement (UCD) de l'Atacora accueillaient une équipe de supervision dont la mission est d'appréhender le niveau de sensibilisation et d'animation des populations sur les objectifs du Minimum social commun.

ATLANTIQUE

FECECAM-BÉNIN : 20 ANS DE RÉUSSITE

Vingt ans déjà que la Fédération des caisses d'épargne et de crédit agricole mutuel (FECECAM) existe dans notre pays. L'événement a été marqué le lundi 21 septembre 1998 par des festivités. C'était au siège de la Caisse locale de crédit agricole mutuel (CLCAM) d'Abomey-Calavi, en présence des principaux responsables des caisses locales et unions régionales (URCLCAM).

Les manifestations de ce 20ème anniversaire ont commencé par un défilé des sociétaires à travers les artères principales de la ville d'Abomey-Calavi avant de se poursuivre par une conférence de presse du secrétaire exécutif de la FECECAM, M. Aboubakar Ibrahim. Dressant le bilan de 20 années d'activité des CLCAM, le conférencier a, porté sur le présent et l'avenir du réseau des CLCAM, un regard positif. A l'avenir, il a rappelé la principale mission qui s'est fixée cette institution financière, à savoir, "inciter les populations rurales et préfrénées à épargner et à s'organiser afin de se voir concéder les crédits nécessaires à l'amélioration de leurs conditions de vie et au développement de leur environnement socio-économique". La FECECAM est, sous sa forme actuelle, un réseau de coopératives d'épargne et de crédit. Elle comprend quatre niveaux: les caisses villageoises (CVEC), les

caisses locales (CLCAM), les unions régionales (URCLCAM) et la FECECAM. Aujourd'hui le réseau compte 41 CVEC, 95 CLCAM, 7 URCLCAM. Dans une autonomie juridique et financière, ces unités sont chacune dirigée par un conseil d'administration composé de sociétaires. Pour en venir au fruit de 20 années de travail, le secrétaire exécutif de la FECECAM, M. Aboubakar Ibrahim a déclaré que les CLCAM comptent aujourd'hui environ 230 mille sociétaires. Les dépôts gérés par le réseau sont évalués à plus de 21 milliards de francs CFA au 31 juillet 1998 contre 2,4 milliards en 1990. Les crédits octroyés sont évalués à plus de 50 milliards de francs CFA avec un recours de 14,5 milliards. Selon le secrétaire exécutif de la FECECAM, le réseau offre plusieurs produits en matière d'épargne et de crédit. Les produits des CLCAM sont prioritairement destinés aux paysans, artisans et autres petits commerçants. Ces derniers ont ainsi la possibilité de renflouer et améliorer leurs activités. Des crédits individuels dont le montant varie de 10.000 à 12.000 de francs CFA sont octroyés à ces sociétaires de la Sota qui sont avec un taux d'intérêt allant de 12 à 17%.

Dans une vision prospective, il est envisagé la création prochaine de l'organisme financier du réseau en vue d'accéder au marché monétaire.

BORGOU

INONDATIONS : APPEL AUX SOLIDARITÉS

L'ampleur des dégâts et les conséquences des récentes inondations dans le nord-Borgou, continuent de susciter appréhensions et inquiétudes. Le drame des populations sinistrées des sous-préfectures de Malanville et de Karimma est donc loin de prendre fin. Et ce, en dépit des secours d'urgence, en quantité appréciable, apportés sur les lieux par les autorités politico-administratives.

Face à cette situation, il est impératif de faire intervenir toutes les solidarités en faveur des laborieuses populations en détresse. C'est dans ce sens, que le ministre de la Condition féminine et de la promotion sociale, Mme Ramatou Baba-Moussa a lancé le 15 septembre dernier, un appel présentant à la communauté internationale et à tous les généreux donateurs potentiels afin qu'ils viennent en aide à notre pays pour lui permettre de soulager les souffrances des populations du nord-Borgou victimes d'inondations.

Rappelons, si besoin est, que les plus dévouées des moins de juillet et d'août derniers ont entraîné le débordement du fleuve Niger et de ses affluents l'Alibori et la Sota, causant d'énormes dégâts dans les deux sous-préfectures. Les zones les plus touchées par les inondations sont notamment le périphérie de Malanville (540 ha). Tous les champs installés dans les vallées de Malanville et de Karimma, soit au total près de six mille hectares de culture sont inondés, ce qui pourrait provoquer un déficit de plus de cinq mille tonnes de produit vivriers et autant de céréales.

Il en résultera un manque à gagner de cent millions de francs environ. Sur les cultures en vente, restent, selon les statistiques du ministère du Développement rural,

Pour les efforts déjà consentis par le gouvernement, en faveur des sinistrés, on peut mentionner: 100 sacs de riz de 50 kg, 300 couvertures, 260 nattes, nylon à 2 places, et 240 à 4 places, un lot de médicaments et de moustiquaires. Ce dont a été remis le mercredi 16 septembre dernier aux populations sinistrées, dans la proportion de 60% pour Karimma, la zone la plus touchée et 40% pour Malanville.

L'opération a été conduite par le préfet du département de Borgou, M. Zourkarényi Toungouh accompagné d'une délégation du comité départemental de la prévention et de la protection civile.

Le décret de l'Etat a été pris le 16 septembre dernier, en vue de répondre de plus en plus à cette attente légitime du continent africain.

MONO

LA "MISSION DE DÉCENTRALISATION" RENCONTRE LES AUTORITÉS ADMINISTRATIVES

Il ne sera jamais dit que la campagne de vulgarisation des cinq lois adoptées par l'Assemblée Nationale sur la décentralisation a commencé trop tôt. Bien au contraire, plus tôt cela aura commencé, mieux il y ira de l'intérêt des populations de notre pays qui, nous le rappelons, si heureux en étant, bénéficient dans leur grande majorité, d'une alphabétisation encore limitée.

Bienvenue donc à la délégation de la "mission de décentralisation" qui conduisait son président M. Joseph Tossavé. Les membres de la délégation ont rencontré, lundi 21 septembre dernier, le préfet du département du Mono, M. Georges Houessou. La tâche de la "Mission de décentralisation" consistait à discuter avec le préfet des conditions et modalités pratiques de la mise en œuvre de la vulgarisation des textes de loi sur la décentralisation.

À la fin de la rencontre, M. Tossavé qu'accompagnait le secrétaire général de la mission, M. Gabriel Kpédé et le chef de la cellule d'organisation financière, Mme Solange Philomène Lisboa a remis au préfet les copies des cinq lois, le guide de vulgarisation et le décret créant la "Mission de décentralisation".

À cet effet, une réunion du personnel de commandement sera organisée dans les prochains jours par le préfet afin d'expliquer aux chefs des circonscriptions administratives de son département le rôle qu'il a à jouer dans la campagne de vulgarisation.

Pendant ce temps, se tenait à l'ENI-Lokossa un séminaire sous-régional ayant pour thème "Médias et éducation civique en Afrique de l'Ouest". Organisé par la fondation Konrad Adenauer avec la collaboration du réseau du centre Africa Obote, ce séminaire-atelier regroupait une soixantaine de participants venus du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Niger et du Bénin.

La rencontre consistait essentiellement à évaluer l'impact de l'utilisation des médias dans l'éducation civique de la population dans les pays de la sous-région et la recherche de stratégies permettant d'en accroître l'efficacité.

OUÉMÉ

REFORCER LA PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL MONDIAL EN AFRIQUE

Comment s'assurer que le patrimoine culturel de toutes les régions de l'Afrique est recensé sur la scène internationale ? C'est ici comme dans d'autres domaines du développement humain et integral de nos pays, un défi lancé à l'Afrique. En effet, il ne suffit pas de disposer d'une liste du patrimoine mondial. Encore faudrait-il que celle-ci soit périodiquement revue et actualisée, afin d'en améliorer la représentativité. Depuis 1994, des efforts sont entrepris en vue de répondre de plus en plus à cette attente légitime du continent africain.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la tenue de la 4ème réunion de stratégie globale pour l'Afrique organisée par le comité du patrimoine mondial. Ces assises ont commencé leurs travaux le mercredi 16 septembre dernier à

Porto-Novo sous l'égide du centre du patrimoine mondial et de l'UNESCO.

La stratégie qui est à l'étude actuellement vise à établir une reconnaissance plus équitable du génie créateur et de la diversité culturelle du continent africain. Pour ce faire, le principe a été retenu d'associer étroitement les Etats, parties et non à la Convention du patrimoine mondial.

La Convention fait par contre obligation aux Etats parties à mettre une politique de préservation et de conservation cohérente avec les caractéristiques de chaque site ou bien proposées pour inscription.

La réunion de Porto-Novo a été organisée afin de permettre à chaque expert national de tirer parti des informations qui leur sont déjà parvenues et des présentations des membres du comité scientifique.

Les participants à la présente session sont déjà partie du réseau d'experts africains mobilisés pour accroître la représentativité du patrimoine africain sur la liste du patrimoine mondial.

ZOU

POUR L'AUTO-PROMOTION DES COMMERCANTS DES PRODUITS VIVRIERS

Les commerçants des produits vivriers des départements de l'Atlantique, du Mono, de l'Ouémé et du Zou ont eu, jeudi 17 septembre 1998 au Motel d'Abomey, une rencontre avec le directeur de l'Office national du développement et la sécurité alimentaire (ONASA), M. Monde Assoumou et le conseiller technique du même office M. Eberhard Haussler. Cette séance de concertation avait pour objet, selon ses organisateurs, de sensibiliser les commerçants à l'auto-promotion de leurs organisations.

Le coup d'envoi de la réunion a été donné par un exposé du directeur de l'ONASA sur les différentes possibilités pour l'unité régionale des caisses locales de crédit agricole mutuel (URCLCAM) dans l'octroi des crédits.

Des cas d'espèce ont été choisis afin d'illustrer les diverses communications qui ont été porté notamment sur l'approche et les problèmes pour la mise en place des organisations d'auto-promotion des commerçants béninois. L'évolution des prix des produits vivriers, les perspectives de la production vivrière, les dispositions à prendre par l'ONASA pour assurer la stock de sécurité en cas de bilan déficitaire de la campagne agricole en cours, ont été autant de préoccupations qui ont fait l'objet d'échange fructueux au cours de la rencontre.

Par ailleurs, si le 21 septembre dernier, Abomey-Calavi a été le siège de la cérémonie nationale du 20ème anniversaire de la création du réseau des caisses locales de crédit agricole mutuel (CLCAM), d'autres villes du pays ont vibré également au rythme de l'événement.

C'est ainsi qu'à ce lieu mercredi 16 septembre 1998 à la maison des jeunes et de la culture de Savalou, une conférence-débat sur le thème: "Le défi coopératif au cours du prochain millénaire". La conférence, organisée par l'unité régionale des caisses locales de crédit agricole mutuel (URCLCAM-Zou) a regroupé plusieurs centaines de sociétaires, de responsables d'ONG, des cadres du FECECAM et des personnes ressources venus de nos six départements.

Selon les conférenciers MM. Jean Alavo et Charles Koukponou, la situation actuelle du réseau du point de vue des résultats financiers est positive.

Swaine Dégla

CHRONIQUE DES TEMPS ANCIENS

LES KÉNU ET LA CHEFFERIE DE TERRE
À DANGBO DANS LE WÉMÉ

(Première partie)

Il n'est pas de coutume de consacrer une étude à la chefferie de terre dans l'histoire béninoise. Généralement, la chefferie politique occupe une place de choix et ce n'est qu'à travers elle ou en marge d'elle, qu'est rapidement et sommairement évoquée la chefferie religieuse ou chefferie de terre. Et pourtant, c'est par elle, c'est-à-dire par les premiers occupants d'un site que commence logiquement l'histoire d'une unité résidentielle (1).

Qui sont donc les Kénu (2) et dans quelles conditions sont-ils venus s'installer sur le site ? Comment se présente le pouvoir religieux qui sous-tend leur fonction de chefs de terre ? Dans quelles conditions ont-ils accueilli ceux qui sont arrivés après eux ?

*
* *

I — ORIGINES DES KÉNU
ET CONDITIONS DE LEUR
INSTALLATION

Il faudrait remonter jusqu'à Ilé-Ifé au Nigeria pour retrouver les origines les plus lointaines connues des Ké ou Kénu. De là, ils auraient émigré pour venir s'installer à Kéto où leur statut de princes leur a permis, dit-on, de fournir des rois au trône de cette localité.

Mal à l'aise face aux menaces ennemis venues de l'extérieur (3), les Ké partent à l'aventure pour un mieux-être sous d'autres cieux. Leur chef de file, connu dans le Wémé sous le nom de Kéholu Agagnon (4), était accompagné d'une suite nombreuse au sein de laquelle quelques frères, dont Siligboklounon.

L'itinéraire suivi et les escales ne sont pas connus avec précision, en dehors, semble-t-il, d'une longue halte à Itako, après celle, plus courte, de Pobé. Plusieurs scissions ou segmentations se sont cependant produites à l'intérieur de la grande vague migratoire. Bien des proches de Kéholu Agagnon sont restés sur place à Pobé et à Itako au moment où quelques-uns allèrent s'installer à Sakété, Vakon, Gbada-Hungon, Luo (vers Jaslin à Porto-Novo), dans la région de So, Jrigbé, Hétin Huédomé, etc. Il s'agit en fait d'une vaste migration historique dont chacune des ramifications mérite d'être isolément étudiée (5). Le noyau principal ayant à sa tête Kéholu Agagnon, est celui, naturellement, qui nous intéresse le plus dans cette étude.

Après ses multiples pérégrinations et périétés, Kéholu (6) et le reste de sa nombreuse suite initiale arrivèrent dans la région où vivent aujourd'hui leurs descendants, après quelques jours passés sur le site d'Amazinouin, épaissira forêt à l'époque, — débroussaillée sous la révolution béninoise — et dont l'emplacement est en face de l'actuel cimetière de Dangbo.

Après avoir prospecté la région, ils décidèrent de s'installer là où vivent aujourd'hui leurs descendants, les Ké : richesses cynégétiques de la forêt, fertilité des sols, proximité des yémîye plan d'eau découvert grâce au chien de Kéholu Agagnon. Pratiquement à sec de nos jours, yémîye a été victime de l'ensablement de son lit. son eau n'est plus bue aujourd'hui.

L'épaisse forêt dans laquelle s'installent les Ké apparaissait comme une halte de paix, d'autant plus que la région était inhabitable : il n'y avait personne à une quinzaine de kilomètres à la ronde. En outre, aucune puissance politique n'entendant son hégémonie sur la région, à cette époque. Toutes les conditions favorables étaient remplies pour une existence tranquille sous la protection des divinités.

II — LA VIE RELIGIEUSE

La chefferie de terre repose non seulement sur l'antériorité d'occupation du sol, mais aussi et surtout sur l'existence des divinités les plus anciennes sur le site, propriété de ces premiers occupants connus.

Tout en respectant leurs interdits qui sont la consommation de mouton, de l'oie ou bœuf (table en fô) consommateur de piment, la construction de maison en matériaux végétaux dits ki (7), le creusement de puits, le travail le jour d'awaya, etc, Kéholu Agagnon et sa suite, tous des Ayion Dogbo (8) adorent de nombreuses divinités dont la principale est Siligbo.

Divinité tutélaire par excellence, Siligbo est installée dans une épaisse forêt appelée Siligbozou ou forêt de Siligbo (9) sise à Ké même. À l'intérieur, un marigot profond que cachent en partie les racines de l'arbre sous lequel il est depuis des temps immémoriaux. C'est dans ce marigot que Siligbo aurait dissimilé ses adeptes pour les protéger de la dernière invasion des troupes aborigènes dont fut l'objet le pays ké. Depuis lors, Siligbo jugea inutile d'avoir d'autres adeptes. Son jour de sacrifice est le awayagbé (10), ses animaux sacrificiels la chèvre et le poulet, sa pâtre préférée le amiwô ou pâtre de maïs à préférence.

Siligbo avertit le peuple de l'imminence d'un malheur en faisant une apparition publique en plein jour sous la forme d'un léopard traversant tranquillement la localité de façon inoffensive. Aussitôt l'oracle Ifa ou fa est consulté pour révéler la pensée et les vœux de la divinité, ainsi que les dispositions à prendre en conséquence. C'est dans cette même condition qu'elle apparaît aux femmes (dés Ké) ayant commis l'adultére et qui, par conséquent, méritent un châtiment. Dans ce cas, elles sont les seules à voir ce félin, invisible pour la circonstance à d'autres personnes. C'est là une preuve irréfutable que l'adultére a eu effectivement lieu et qu'il ne restera pas impuni.

Son prêtre est le Siligboklounon ou Siligbounon (celui qui s'occupe de Siligbo). L'actuel est Siligboklounon Gnonlonfon. Ingélaté dans la région, la puissance de cette divinité apparaît comme une prééminence sur les autres divinités qu'elle supplanté nettement.

Si Siligbo se présente non pas comme une simple divinité, mais comme la divinité par excellence de Ké, toutes les autres divinités ont des liens de parenté avec elle.

elles sont ses enfants du point de vue biologique et de celui de son indiscutables supériorité sur elles. Elle exerce également sur elles, une influence protectrice (11).

Sans être plus puissante que les autres divinités, Loko Aglansu mérite cependant d'être citée immédiatement après Siligbo pour une raison évidente de proximité : elle est dans la même forêt sacrée que Siligbo. Loin de s'occuper de n'importe quel problème comme dans le cas de Siligbo, elle a pour spécialité les questions de fécondité, et de procréation chez la femme.

Divinité femelle comme Loko Aglansu, Huésizou est aujourd'hui la seule en milieu ké à posséder des adeptes depuis que Siligbo a caché les siens dans le marigot Huésizou. Elle possède son bosquet du nom de Huésizoun où elle est seule.

La troisième fille de Siligbo et sœur des précédentes est Awan qui vit, elle aussi, seule dans sa forêt sacrée du nom de Awanzan sise à Dokombé. Si Huésizoun est le prêtre de Huésizou, Daah Awannou est celui de Awan, et il observe vis-à-vis de sa divinité, les mêmes interdits que Siligboklounon. Il ne se présente jamais cependant dans la forêt de Siligbo dont les affaires ne le concernent pas.

Plus spécialement dans ses attributions, Awan est beaucoup moins polyvalente, que la toute puissante Siligbo : Les Wémé ou recours à elle essentiellement, sinon exclusivement, en cas de destruction occasionnée dans les champs de cultures par des chenilles durant certaines saisons ; (12) l'apparition de celles-ci annonce toujours l'apparition de celles-ci annonce toujours la famine. Ainsi, dès que leurs manifestations sont annoncées à Daah Awannou, il se rend auprès de l'autel d'Awan pour des libations, des offrandes, et des sacrifices de poulets et de caprins, aliments de prédilection de cette divinité. Il va ensuite chercher les feuilles de certaines plantes qu'il agite et tape contre la végétation. Peu après, dit-on, les chenilles cessent leurs ravages et disparaissent.

Awan est très populaire dans tout le Wémé car elle ait plus d'une fois sauvé ce milieu des affres de la faim ; en effet, quand les chenilles apparaissent, c'est tout le Wémé qui est sinistré par l'ampleur de leurs prédatations auxquelles elle vient de leur fin dès qu'elle est sollicitée dans les conditions rituelles requises.

Pour des raisons qui ne se dégagent pas des sources orales mises à notre disposition par les traditionnalistes, les Ké, très tôt, ont préféré confier la prêtrise de leurs divinités à des hommes de condition servile. Ceux-ci ont fini par se considérer comme des Ké authentiques, notamment en présence des étrangers. Chacun cependant connaît et reconnaît sa place dans la société, même lorsque l'on fait croire au chercheur étranger au milieu que tous les Ké sont les mêmes, de façon égalitaire et rigoureusement homogène. En dépit des apparences, les Ké sont un groupe composite sous le couvert de l'appellation de

Wéménou et la protection des divinités poliaides dont il vient d'être question et dont même les tard venus reconnaissent l'antériorité sur le site.

A. Félix Iroko

À suivre

(1) Nous devons l'essentiel de la matière de cet essai aux informateurs dont les noms suivent :

— AGOSSA Honore né vers 1968, cultivateur à Ké.

— DUDONOU NOUATIN Codo, né vers 1923, cultivateur à quartier Ké-Huésizou, à Ké.

— DUDONOU Philibert, né en 1961, ex-agent de la société sucrière de Salé, quartier Ké-Huésizou à Ké.

— SILIGBOKLOUNON Dossou Ferdinand, né vers 1943 cultivateur à Ké-Aviza, Ké.

— SILIGBOKLOUNON Dossou Joseph, né vers 1921, agent portuaire à la retraite, à Ké-Aviza, Ké.

— SILIGBOKLOUNON Yonlonfin, né vers 1923, cultivateur et chef religieux, Ké-Aviza.

(2) Ké ou Kénu. L'origine de ce nom est obscure et bien curieuse, il paraîtrait que lorsqu'un vaste de terre qu'il se cassait en deux, et que l'une partie fut déposée à l'autre, il exclut de déposer de plus, les restes de poterie se retrouvèrent aussi bien en pays Ké. Ce site contiendrait de ce fait beaucoup plus de tessons de poterie que n'importe quelle autre "région de Wémé". La singularité de ces faits aurait été à l'origine du nom Ké donné à la localité. Une autre version moins répandue fait de Ké le diminatif de Kéto, localité d'origine de Kéholu et sa suite.

(3) Nous ignorons de quels ennemis il s'agirait. Les Egbas ? Les Fon ?

(4) L'on raconte que Kéholu Agagnon est, sans conteste yoruba. Comment alors comprendre qu'il porte un nom fin ou à consonnance fin ? Cela paraît bien curieux !

(5) Nos informateurs nous ont dit à l'unanimité qu'il existe encore de nos jours les descendants de Ké qui partent où ces migrants ont eu à laisser quelques-uns d'entre eux.

(6) Grand chasseur, Kéholu aimait particulièrement les régions giboueuses. Il a une fois installé sur le site, continua à s'adonner à la chasse qui lui a d'ailleurs permis de connaître la région de la vallée de l'Odénié et même au-delà.

(7) Sur les origines du peuplement de cette zone, on litra avec intérêt le travail de : HOUNSINOU (A.): "Apparition et établissement des Wémé" (le village de Dangbo et ses rapports avec les voisins du 18ème siècle jusqu'en 1908). Travail d'étude et de recherche pour obtenir la matière en histoire. Ecole normale supérieure. Université nationale du Bénin, année académique 1980, 102 p.

(8) Cette essence végétale était alors très abondante dans la région : la divinité avanait habitant un temple au toit de ki n'a pas voulu être initié en cela par de simples mortels.

(9) Il semble que le nom de clan Amison leur a été donné une fois installés, les premiers, sur le site. Notons que Kéholu Agagnon a eu plusieurs enfants dont lestriples Hunjénonok, Gbédokposi et Nis ainsi qu'une autre fille nommée Kon Dunin qui épousa Agagnon. Ces derniers deux fils ont été plus tard installés dans la région, le fait peut-être qu'il était l'âne. Avocé Kisonoukpa, l'un des nombreux petits-fils de Kéholu Agagnon a été un grand prêtre de Siligbo.

(10) Il avait été décidé sous la révolution béninoise de détruire cette forêt. Ceux qui étaient chargés de le faire ayant vu à l'intérieur une acharine (escargot) aussi volumineuse qu'un homme et étant incapables, même à plusieurs, de soulever la pierre de son autel, ont dû renoncer, pris de panique à leur projet sacrilège.

(11) Très populaire en milieux yoruba, Odudua ou Dauda est adoré dans plusieurs maisons Ké. N'oubliant pas que Kéholu Agagnon aurait implanté à So Shanthue une divinité du nom de Gbésushan.

(12) Fréquentes étaient alors à l'époque les apportations dévastatrices de ces chenilles.

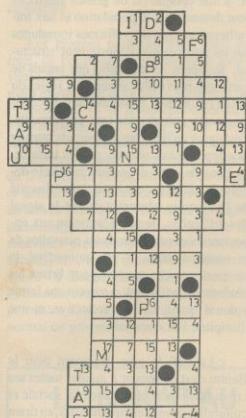
UN PEU DE DISTRACTION

GRILLE DU BÉNIN À DÉCODER

Dans la grille, les lettres ont été remplacées par des chiffres. Un même chiffre représente toujours la même lettre.

En vue de faciliter les recherches, quelques lettres décodées sont déjà inscrites dans la grille.

À vous donc de jouer !



(Réponse en page 10)

ACHETER
"LA CROIX DU BÉNIN",
C'EST BIEN.
S'Y ABONNER EST
POURTANT MIEUX !

BONNE SANTÉ

Surveiller son alimentation dès le début de la grossesse

Souvent, les médecins ne commencent à se préoccuper de l'alimentation de la femme enceinte qu'à partir du cinquième mois de la grossesse. C'est une erreur, affirme le Professeur Jacques Fricker, nutritionniste français : "il faut s'assurer dès le début de la grossesse d'un bon apport en folates (vitamine B9) pour prévenir les malformations cardiaques". La salade verte, les brocolis, le kiwi, la banane, les pois chiches et les pommes de terre cuites

avec la peau sont de bonnes sources de folates.

D'autre part, un Américain, le Professeur David McCarron, a recommandé de consommer du calcium (produits laitiers) pour enrichir le lait de la mère. Par ailleurs, de récentes recherches ont montré qu'un apport complémentaire de calcium permet de réduire de moitié la survenue de la dépression post-partum ou "baby blues".

*

*

Etablit-on une distinction entre la puberté et l'adolescence ?

Vrai. Il ne faut pas confondre puberté et adolescence, aussi bien chez le garçon que chez la fille. Etymologiquement, "puberté" renvoie à la notion de pilosité (pilosité pubienne) et de mutations anatomiques. Tandis que l'adolescence évoque l'idée de grandir, autant en centimètres qu'en "sagesse"...

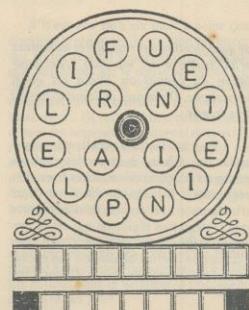
La période pubertaire du garçon débute vers 10-11 ans par un accroissement net du volume des testicules, suivi d'allongement de la verge et l'apparition des poils pubiens. Ce n'est cependant que vers 14-15 ans que la prostate augmente de volume et rend possible les premières éjaculations.

La puberté est, en principe, plus précoce et plus spectaculaire chez la fille, avec la survenue des premières "règles". MFI

Rubrique réalisée grâce au livre *La sexualité*, de Jacques Waynberg, Editions Milan, Coll. Les essentiels, 300, rue Léon Jouhaux, 31 100 Toulouse, 63 pages, 20 FF.

LES MOTS SYNONYMES

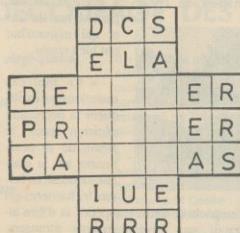
Découvrez deux mots synonymes comportant neuf et sept lettres en utilisant toutes les lettres mentionnées dans les cercles.



(Réponse en page 10)

LA CROIX

Saurez-vous achever la grille de façon à obtenir six mots croisés de sept lettres chacun ?



(Réponse en page 10)

FAÇONS DE PARLER

DES MOTS ET DES FAUTES

À propos de *concomitant* (CONCOMITANT).

Un seul M et un seul T dans cet adjectif qui n'a rien à voir avec le verbe commettre (deux M).

Deux événements concomitants se produisent au même moment. Pour les grammairiens, l'adjectif concomitant appartient à la même famille que... compagnon, avec un seul M.

Un avis c'est aussi une information donnée ou reçue : avis officiel, public ou par voie d'affiche. C'est alors un communiqué, une nouvelle, une annonce, une notification et sauf avis contraire, il faut suivre l'information portée à la connaissance de tous.

Une sentence latine du II^e siècle avant Jésus-Christ précise : "Autant de têtes, autant d'avis" ... alors, chacun abonde en son sens et comme on dit : "Chacun souvent voit midi à son clocher" ...

DES MOTS ET TOUTE LEUR SUITE

Avec le tapis.

Aller ou envoyer au tapis : aller au sol, abattre. Cette expression est empruntée au vocabulaire de la boxe.

Amuser le tapis : divertir, faire rire les autres. Origine, fin XVII^e siècle.

Dérouler le tapis rouge devant quelqu'un : lui réservé un accueil chaleureux, empressé. On déroule un tapis devant un invité officiel, et la couleur de ce tapis est rouge, couleur des solennités.

Être ou mettre sur le tapis : être en question, faire l'objet d'un débat, mettre en discussion. Expression ancienne, le tapis est celui du jeu et l'expression équivaut à "en jeu".

Enfin, un dérivé de tapis... : tapisserie et faire tapisserie : c'est dans une réunion, rester sans bouger le long du mur, sans prendre part à ce qui se passe.

AUTOUR D'UN MOT

Aventure, du latin populaire *adventura* de *advenire* (arrivée).

Ce qui arrive d'imprévu, d'extraordinaire est souvent une aventure : simple incident parfois, toute une histoire, une affaire souvent fâcheuse, ou malheureuse... une tute, comme on dit familièrement.

Parfois l'aventure devient plus agréable, galante, amoureuse ou simple idylle.

Aller au hasard, sans but c'est aller à l'aventure; et quand l'entreprise est hasardeuse, il y a risque, hasard, chance ou malchance.

S'aventurer c'est risquer, s'engager, se lancer et en parlant d'une personne, on dit qu'elle est hardie, audacieuse, téméraire, voire imprudente. En parlant d'une chose cela peut être risqué ou aléatoire.

L'aventurier est souvent un homme sans aveu, intrigant, autrefois, c'était le pirate, le corsaire, le mercenaire ou le filibustier.

De toute façon, comme dit une sentence anglaise : «L'aventure est aux aventurieux». Mais «qui cherche des aventures ne les trouve pas toujours bien mûres», précise une réflexion espagnole. Alors, attention, avant de se lancer dans l'aventure...

DES MOTS D'AILLEURS

En Suisse, pour dire 80 on dit *huitante*, pour 70... *septante*, pour 90... *nonante* (que l'on prononce *nenante*).

NATION

LE BÉNIN DANS LA TOURMENTE DE LA MONDIALISATION : QUE FAIRE ?

(Suite de la première page)

pays du Sud-Est asiatique a prouvé le contraire.

« Il est une évidence que malgré tout le battage qui l'entoure aujourd'hui, la mondialisation n'est pas une panacée pour des économies des pays comme le Bénin qui ne veulent pas se construire, s'intégrer dans les marchés financiers globalisés et renforcer la crédibilité internationale de leurs politiques économiques. Penser par exemple que la mondialisation avec son corollaire la technologie de l'information est le remède universel qui va guérir instantanément le Bénin de tous les maux (Kunda, D. 1997) et de son mal développement est un leurre. Pour tirer avantage des immenses possibilités qu'elle offre pour le développement, le Bénin a plutôt intérêt à diversifier très tôt sa base de production au profit des biens manufacturés et des services, en élevant les taux d'épargne et d'investissement et en accroissant les exportations pour tirer la croissance économique. Autrement dit, l'attitude générale à adopter doit consister à nager dans le sens d'un courant trop fort qu'est la mondialisation au lieu de chercher à s'y opposer. Car, le phénomène de la mondialisation est un "mastodonte emballé et il vaut mieux le suivre que de se faire écraser".

« Au Bénin, les plans de développement n'ont pas bien marché. Les programmes d'ajustement structurel ont presque échoué et l'économie de marché rend les pauvres de plus en plus pauvres parce que le pays ne produit presque rien pour les échanges mondiaux. Alors, la mondialisation, si elle ne guérira pas de tous les maux, elle constitue au moins le dernier son de cloche qui sonne le glas du chemin de non retour pour une économie qui ne fait rien pour s'intégrer à l'économie régionale et mondiale. Un tel pays qui n'est pas intégré dans le système mondial de production est un pays qui restera pauvre.

« Cette intégration au système mondial de production et aux marchés financiers globalisés doit chercher pour bien positionner le Bénin, à :

- d'abord égaliser le jeu de l'économie mondiale en renversant la tendance du fossé grandissant entre pays riches et pays pauvres ;

- ensuite brûler les étapes de développement en utilisant les techniques modernes de production pour atteindre de nouveaux sommets. Il s'agira de sauter des générations de changements technologiques, en passant de l'économie de traite à la révolution industrielle (ère énergétique), puis à la phase fondée sur l'information et les technologies avancées ;

- enfin, disposer d'une bonne connaissance des facteurs de la mondialisation et de ses répercussions sur les comportements des investisseurs, des épargnés et des détenteurs de savoirs. Cela implique qu'il faut connaître les risques et les avantages de la globalisation industrielle, financière et technologique. Ceci amène à disposer aussi d'une bonne base de données sur l'économie mondiale et ses perspectives et par conséquent, se montrer

capable de déjouer les pièges de la mondialisation au plan politique, idéologique et culturel.

« La peur de ne pas s'intégrer à l'économie mondiale et de n'y voir aucun avantage à tirer, sinon que des désavantages est un refus obstiné d'assainir son économie et de se montrer conquérant de l'économie mondiale avec des stratégies offensives et efficaces.

« En effet, la nécessité de se positionner sur le marché mondial s'impose au Bénin. C'est une donnée et en tant que telle exige certaines dispositions préalables. Dans le cadre de ce pays, les investissements directs, à l'instar des prêts bancaires et officiels, sont aujourd'hui difficilement mobilisables pour le financement des activités de développement. Leur rareté s'explique fondamentalement par le fait que le Bénin est coté comme un pays à hauts risques. Sa capacité d'attirer les capitaux étrangers figure en bonne place parmi les critères qui servent à mesurer son degré d'intégration à l'économie mondiale. Cette capacité est négligeable à cause des risques souvent évoqués par les investisseurs et les bailleurs de fonds et qui ont souvent cours au Bénin aussi. Ces risques, faut-il le rappeler encore sont :

- risques politiques. L'incertitude politique débouche en général sur l'instabilité politique entretenu par des guerres civiles, des coups d'État et des troubles politiques; le Bénin en a été très malade ;

- risques économiques et financiers. La persistance du manque de stabilité, de la politique économique et son incohérence (politiques économiques et financières, laxistes, déficits fiscaux élevés, déficits des paiements courants persistants, taux d'intérêt et de taux de change) caractérisant les risques qui découragent les investisseurs. Le Bénin n'est pas une référence dans ce domaine. La faillite de 1989 en est une preuve ;

- risques culturels et sociaux : émeutes, grèves, troubles sociaux de toutes sortes, vindicte populaire. Ici encore, la note est très mauvaise pour le Bénin ;

- risques liés à la crédibilité du pays. Ce sont les comportements susceptibles de fausser les règles du jeu économique : dysfonctionnement de l'État, la corruption insidieuse, le pilotage à vue, l'imprévisibilité des décisions, des lois, l'opacité et l'inefficacité de la justice et toutes dispositions défavorables aux investisseurs. Le Bénin figure parmi les pays les plus corrompus de la planète ;

- risques dus à la faiblesse des infrastructures physiques (transports, télécommunications, énergie, etc.) alourdisant les coûts de transactions, à l'insuffisance

de qualification des ressources humaines et à l'étranglement des marchés. L'accumulation du capital au Bénin est quasi inexistante. Du moins, celle qui existe est très fragile.

« Tous ces facteurs occultent les capacités du Bénin à attirer les capitaux étrangers et à gérer des marchés financiers régionaux. Il affaiblit ainsi son degré d'intégration à l'économie mondiale, parce que l'intégration régionale qui est la première étape importante d'insertion dans l'économie internationale n'est pas encore réalisée au niveau du Bénin. Il faut y travailler.

« Il est donc impérieux pour le Bénin de corriger cette perception négative qu'ont les investisseurs de lui, en assainissant tout l'environnement institutionnel. C'est là un test de compétitivité auquel il faut absolument répondre apte avant de chercher à se positionner mondialement. C'est aussi le défi majeur à relever. Mais pourquoi ? Parce que l'exemple le plus édifiant vient des nouveaux pays industrialisés de l'Asie du Sud-Est qui sont partis d'en bas du tout et qui aujourd'hui ont bien réussi.

« Ce sont ces mutations qui expliquent la nécessaire décision pour le Bénin de se positionner sur le marché mondial, en brisant les barrières qui l'empêchent d'être compétitif et d'être attractif aux investissements étrangers. Pour réussir ce positionnement dans la mondialisation, le Bénin dans une démarche prospective doit disposer :

- d'un modèle de développement durable et acceptable (définition d'une vision partagée de développement) ;

- des principes et des orientations de politiques internationales ;

- des propositions d'actions concrètes pour mieux progresser et prévenir les risques inhérents à l'émergence d'un nouvel ordre mondial, duquel il risque d'être absent s'il ne fait rien dès à présent. Or, le type d'avenir qui se prépare dépend beaucoup des connaissances, des qualités de perspicacité et de prévision, ainsi que des compétences des décideurs d'aujourd'hui qui doivent être des leaders visionnaires, capables d'anticiper les événements du futur. Pour cela, ils doivent mettre en place un système d'anticipation qui leur permette de gérer l'incertitude et la complexité, de recueillir et d'analyser les informations stratégiques susceptibles d'avoir des effets majeurs sur leurs opportunités à l'avenir (Olugbenga, A. 1993).

« L'essai de définition d'un modèle de développement durable et acceptable fait appel à la vision et à la gestion stratégique du développement. C'est l'objet des études prospectives auxquelles le Bénin s'attèle présentement.

DÉFI IMPORTANT POUR LE BÉNIN: JUGULER SES CRISES (1)

« Après quatre décennies caractérisées par l'absence d'amélioration sensible des revenus nationaux et des conditions de vie, et à une époque où de grands sacrifices sont demandés à la population et aux travailleurs au nom des réformes introduites par les programmes d'ajustement structurel, le Bénin se doit plus que jamais de participer plus efficacement aux règles du jeu de l'économie mondiale. Si son économie reste encore très peu performante, c'est parce qu'il n'a pas su toujours profiter des opportunités offertes par les transformations de cette économie mondiale depuis plus de quatre cents ans. La médiocrité de l'économie béninoise donne le signal des difficultés, de son adaptation aux opportunités et aux contraintes nouvelles de la mondialisation. C'est aujourd'hui le temps de son changement pour briser les chaînes de ce retard, à travers une ferme volonté politique et collective, et une discipline à la «japonaise».

« Le défi le plus important pour le Bénin, c'est de réussir à juguler toutes ses crises (économique, financière, sociale et culturelle) devenues structurelles, en tirant profit des transformations profondes du paradigme technico-économique de l'économie mondiale. La vision régionaliste et la vision mondialiste du développement l'exigent à l'heure actuelle. Vouloir le faire, étan donné que l'on ne peut pas enrayer ces «mystiques» d'un coup de baguette magique, demande une reconfiguration de tout le système technico-économique béninois (critères géo-politiques, technologiques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux). En d'autres termes, le Bénin doit chercher courageusement à gérer les effets de la mondialisation en maîtrisant l'approche régionaliste de son développement. Le défi serait alors de renouer avec les études prospectives qui ne doivent pas être perçues comme un simple exercice, mais comme une réflexion collective plus profonde et plus ambitieuse encore sur les futurs possibles du développement du Bénin face à la donne de l'économie mondialisée. Cette réflexion collective doit être mue par l'envie et le vouloir (de Jouvenel, 1998) de manière à réhabiliter la dimension du rêve et de l'espérance en réalité. Que le Bénin se débarrasse des idées négatives de son incapacité à s'intégrer mondialement. Considéré dans le contexte international, il apparaît comme un élément du système-monde. À ce titre, il est membre de certaines organisations internationales. C'est aussi à ce titre qu'il se doit de participer au jeu de l'économie mondiale au risque de se faire phagocyté par les autres économies dominantes et performantes ».

B.A.C.

(1) Extrait de son exposé: "Quelle vision de développement pour le Bénin face au défi de la mondialisation" présenté lors du séminaire sur la diplomatie béninoise face au défi de la mondialisation.

(2) Le sous-titre est de la rédaction.

LES SIGNES RÉVÉLATEURS DU NATIONALISME INCONISANT DE NOS HONORABLES DÉPUTÉS

(Suite de la première page)

moins sensibles qui ne pouvaient manquer de révéler les divergences, les intérêts particuliers et de déchainer les passions. Et cependant...

Les groupes parlementaires, cinq au total, de l'opposition comme de la mouvance présidentielle, n'y sont pas allés de main morte. Pour ceux qui se réclament de l'opposition — le groupe parlementaire PRD et Démocratie-Action —, le président de l'Assemblée nationale constituerait une menace pour la démocratie d'autant qu'il remettrait perpétuellement en cause et unilatéralement les consensus réalisés au sein de l'hémicycle. Les autres groupes parlementaires, naturellement ceux de la mouvance présidentielle, voient dans ces accusations des manœuvres dilatoires visant à bloquer le fonctionnement de l'Assemblée nationale, ce qui pourrait compromettre, si on n'y prenait garde, le cours normal du processus démocratique.

S'il est vrai qu'à six mois à peine des élections législatives, la position des uns et des autres répond à une stratégie électorale, les débats sur le nouveau découpage des circonscriptions électorales laissent paraître les inclinations régionalistes, haineuses... Et voilà qui interpelle la conscience des hommes politiques et de tous les Béninois et Béninois, surtout lorsqu'on se rend compte qu'une certaine presse s'y mêle avec des commentaires fort tendancieux sur le découpage des circonscriptions électorales.

À cet effet, médiations encore ces passages du message des Évêques du Bénin adressé à tous leurs compatriotes et à leurs fils et filles dans le Seigneur, à l'occasion du nouvel an 1998 :

«...Hommes et partis politiques, nous nous permettons de vous lancer un appel tout particulier: vous savez de quelles forces vous disposez pour mobiliser les masses. Vous savez combien l'argument de la différence ethnique et du régionalisme est séduisant et facile à manipuler.

Vous savez qu'aucune nation ne peut véritablement et durablement se construire et se développer sans l'unité et la paix. Alors devenez donc, vous aussi, des artisans et des prophètes de paix et d'unité. Recherchez cette paix et cette unité avant tout, non seulement dans vos programmes de société mais aussi dans vos campagnes électorales et dans vos actions effectives.

Ne divisez pas notre peuple, ne divisez pas notre pays.

« Le maintien de la paix dépend de vous aussi, hommes et femmes qui détenez le quatrième pouvoir, celui des médias. La puissance extraordinaire de ces moyens que vous manipulez, (presse écrite, radio, télévision...) n'est plus à démontrer. Contribuez, vous aussi, à créer l'unité de ce pays et de son peuple. Ne recherchez pas seulement l'efficacité commerciale; poursuivez la vérité. Que les nouvelles informent sans intoxiquer ni révolter; que elles aident les hommes à communiquer entre eux et non à s'opposer les uns aux autres. »

Ces passages, par les temps qui courent, sont plus que d'actualité. Ils nous interpellent tous: hommes politiques ou non, hommes des médias ou non. Le souci des uns et des autres doit être la paix et l'unité qui seules peuvent permettre le développement du Bénin qui est un, du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest.

Alain Sessou

LE NOUVEAU DÉCOUPAGE DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

Le territoire national est divisé en vingt-quatre circonscriptions électoralas que sont :

1 - première circonscription électorale

nombre de sièges : 3
commune de Kandi
commune de Malanville
commune de Karimama.

2 - deuxième circonscription électorale

nombre de sièges : 3
commune de Gogounou
commune de Banikoara
commune de Ségbana.

3 - troisième circonscription électorale

nombre de sièges : 3
commune de Boukoumbé
commune de Cobly
commune de Matéri
commune de Tanguiéta.

4 - quatrième circonscription électorale

nombre de sièges : 4
commune de Kérou
commune de Koundé
commune de Natilingou
commune de Pétunco
commune de Toucouloua.

5 - cinquième circonscription électorale

nombre de sièges : 5
commune d'Allada
commune de Kpomassé
commune de Ouidah
commune de Toffo
commune de Tor-Bossito.

6 - sixième circonscription électorale

nombre de sièges : 4
commune d'Abomey-Calavi
commune de Sô-Ava
commune de Zé.

7 - septième circonscription électorale

nombre de sièges : 4
commune de Nikié
commune de Bembérèké
commune de Sinendé
commune de Kalaté.

8 - huitième circonscription électorale

nombre de sièges : 4
commune de Pèrèrè
commune de Parakou
commune de Tchaourou
commune de N'Dalli.

9 - neuvième circonscription électorale

nombre de sièges : 3
commune de Bantè
commune de Dassa
commune de Savalou.

10 - dixième circonscription électorale

nombre de sièges : 3
commune de Ouessè
commune de Glazoué
commune de Savé.

11 - onzième circonscription électorale

nombre de sièges : 3
commune d'Aplahoué
commune de Djakotomè
commune de Klouékanmè.

12 - douzième circonscription électorale

nombre de sièges : 3
commune de Dogbo
commune de Lalo
commune de Toviklin.

13 - treizième circonscription électorale

nombre de sièges : 2
commune de Djougou.

14 - quatorzième circonscription électorale

nombre de sièges : 2
commune de Bassila
commune de Copargo
commune de Ouaké.

15 - quinzième circonscription électorale

nombre de sièges : 4
les 1er au 6ème arrondissements de Cotonou.

16 - seizième circonscription électorale

nombre de sièges : 5
les 7ème aux 13ème arrondissements de Cotonou.

17 - dix-septième circonscription électorale

nombre de sièges : 2
commune d'Athiémedé
commune de Comé
commune de Grand-Popo.

18 - dix-huitième circonscription électorale

nombre de sièges : 3
commune de Bopha
commune de Lokossa
commune de N'Dalli.

19 - dix-neuvième circonscription électorale

nombre de sièges : 5
commune d'Adjara
commune des Aguégués
commune de Porto-Novo
commune de Sémé-Kpodji.

20 - vingtième circonscription électorale

nombre de sièges : 5
commune d'Adjohoun
commune d'Akporo-Misséréto
commune d'Avrankou
commune de Bonou
commune de Dangbo.

21 - vingt-et-unième circonscription électorale

nombre de sièges : 3
commune d'Adjia-Ouéré
commune d'Ifangni
commune de Sakété.

22 - vingt-deuxième circonscription électorale

nombre de sièges : 2
commune de Kétou
commune de Pobé.

23 - vingt-troisième circonscription électorale

nombre de sièges : 4
commune d'Abomey
commune d'Agbangnizoun
commune de Bohicon
commune de Djidja

24 - vingt-quatrième circonscription électorale

nombre de sièges : 4
commune de Cové
commune de Ouihni
commune de Zagnanado
commune de Za-Kpota
commune de Zogbodomey.

RELIGION RELIGION RELIGION RELIGION RELIGION RELIGION

OIDAH : 12 — 18 SEPTEMBRE 1998

ÉCOLE D'ANIMATION MISSIONNAIRE NIVEAU I POUR L'AFRIQUE FRANCOPHONE

Quel animateur de l'Enfance Missionnaire pour quelle évangélisation des enfants à l'orée du troisième millénaire ? Telle est la préoccupation à laquelle tente de répondre l'Œuvre pontificale de l'Enfance Missionnaire à travers l'organisation, au Bénin, de l'école d'animation missionnaire niveau I (ECAM I) pour l'Afrique francophone.

Les bâtiments du grand séminaire Saint-Gall sis à Ouidah devraient se réjouir pour avoir hébergé, du 12 au 18 septembre 1998, cinquante-neuf membres et directeurs des équipes nationales des Œuvres pontificales missionnaires (OPM) de : Burkina Faso, Centrafrique, Côte d'Ivoire, Guinée Conakry, Tchad, Niger, Togo, Bénin et le représentant de l'Afrique anglophone, le père Roger Abotéyé, directeur national des OPM-Ghana.

Placés sous l'œil vigilant de la Conférence épiscopale du Bénin représentée par son Excellence Monseigneur Paul Kouassivi Vieira, évêque du diocèse de Djougou (Nord/Bénin), les travaux de l'ECAM I se sont déroulés sous la responsabilité du père Dorothée Hamauzo, directeur national des OPM-Bénin, et de Monseigneur Julio Daniel Botía Aponté, secrétaire général de l'Enfance Missionnaire.

Toute la ville de Ouidah a chanté ses multiples raisons d'action de grâce. Ville historique, elle avait vu, en avril 1861, fouler le sol béninois, pour la première fois, les pas évangélisateurs des premiers pères missionnaires. Elle avait vu les premiers missionnaires semer et arroser de leur sang la Parole de Dieu. Pour la toute première fois dans l'histoire de l'Afrique francophone, Ouidah vient d'abriter une école internationale pour la consolidation de la mission échue aux petits enfants.

La messe d'ouverture concélébrée dans l'église Saint-Paul de Tové en témoigne avec la participation active et massive des enfants de l'archidiocèse de Cotonou. Ce fut pour Mgr. Paul Kouassivi Vieira l'occasion de définir le missionnaire comme un homme convaincu de l'amour de Dieu. Un amour qui doit se manifester à tout enfant; car la nouvelle évangélisation, à la veille du troisième millénaire, tend inexorablement les mains à la collaboration active des enfants chrétiens baptisés dans la mort et la résurrection du Christ.

UNE SEMAINE D'INITIATION À LA THÉOLOGIE, À LA SPIRITUALITÉ ET À LA MÉTHODOLOGIE MISSIONNAIRE

« Allez, de toutes les nations faites des disciples... » Prenant toujours leur source du Livre de la Parole de Dieu, les différentes conférences se sont données pour noyau

central la formation des formateurs en vue de faire de l'enfant chrétien un messager fidèle du Christ auprès des autres enfants du monde. La théologie missionnaire, basée sur le fondement trinitaire et ecclésiologique de la mission, a façonné les animateurs de l'Enfance Missionnaire à la spiritualité de la mission. Tout chrétien est appelé à être disciple et à faire des disciples au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Le chrétien se réclame du Christ. Il est dans le Christ et le Christ est en Lui. Il est envoyé comme le Christ, Messager du Père dans l'Esprit Saint. Il produit des fruits à condition de vivre à l'école de l'amour comme les Apôtres.

L'action missionnaire doit partir de notre union au Christ pour aboutir à des actions concrètes. S'unir au Christ, l'Unique Sauveur. Vivre à l'ombre de son Esprit. Devenir son ami pour s'initier. Vivre comme Lui, doux et humble de



coeur. Est missionnaire toute communauté, lieu d'apprentissage de l'amour de Dieu où l'Évangile est partagé et vécu dans une généreuse disponibilité à Jésus pour aller où Il veut, quand Il veut et comme Il veut. La fécondité de la mission vient de la communion avec Dieu Père, Fils et Esprit. Elle prend en compte ceux qui n'ont pas reçu la première évangélisation, les chrétiens non-catholiques, les catholiques éloignés ou "étrêdes" dans la foi, et même la situation des bons catholiques pour un regard pastoral.

La pastorale missionnaire est l'arme la plus efficace dont nous disposons pour faire des messagers de la Bonne Nou-

velle. Il est donc fondamental de faire comprendre aux enfants leur mission. Ils seront accompagnés pour devenir des missionnaires pour tous les enfants du monde. L'Enfance Missionnaire est un don de Dieu pour les enfants. C'est une œuvre de l'Église universelle et des Églises locales pour l'animation et la formation des enfants à la mission évangélisatrice.

Cette responsabilité de formation chrétienne devra être réalisée avec tact et délicatesse selon le fondement méthodologique du Christ. Cette éducation respectera les orientations de l'Église, les situations concrètes de chaque enfant et les finalités de la formation donnée à l'enfant dans la fidélité à Dieu.

Les conférences ont été suivies d'ateliers comme pour améliorer la coopération missionnaire à travers des moyens de sensibilisation, de conscientisation, d'information et de témoignage de vie.

UNE FRATERNITÉ ÉVANGÉLIQUE ET UN BRASSAGE CULTUREL

Plus qu'une école de données théologique, spirituelle et méthodologique, l'ECAM I Ouidah 98 a été une rencontre de fraternité évangélique à travers les nombreux exercices tels que : offices des heures, célébrations eucharistiques et une spéciale expérience dénommée "désert spirituel" du lundi 14 au mardi 15 septembre (matin). En signe d'action de grâce et de réconciliation, les participants se sont individuellement rendus à la suite du Christ dans le silence, la méditation et le sacrement de pénitence.

Les temps de loisirs, de détente et d'échanges fraternels ont permis aux uns et aux autres d'apprécier les richesses culturelles de chaque nation représentée. Avec l'après-midi du mardi 15 septembre, les participants ont dûment accompli l'exhortation du Christ à ses disciples. "Dans toute ville où vous entrerez, mangez et buvez ce que l'on vous offrira". Comme les soixante-douze disciples envoyés deux à deux, les élèves de l'ECAM I Ouidah 98 ont mené, par petits groupes, une excursion dans les villes de Ouidah et de Cotonou. Dans la ville historique, ils ont visité le

musée d'histoire, la porte du non-retour, les vestiges du trafic négrier et la porte du salut (lieu où accostèrent, en avril 1861, les premiers missionnaires). À Cotonou comme à Ouidah, les élèves ont diné dans les différentes familles d'accueil pour ne revenir au grand séminaire que tard dans la soirée.

La visite rendue aux participants par la Conférence épiscopale du Bénin représentée par M. E. NN. SS. Isidore de Souza, archevêque de l'archidiocèse de Cotonou, Antoine Ganyé, évêque du diocèse de Dassa-Zoumé, Marcel Honorat Léon Agboton, évêque du diocèse de Kandi et Paul K. Vieira, évêque du diocèse de Djougou, a confirmé l'idée que cette rencontre pré-évangélisatrice de l'Enfance Missionnaire ne devra pas demeurer un éléphant blanc: les défis pour l'évangélisation des nations obligent. Au cours des échanges, les évêques béninois ont préconisé, pour les prochains jours, l'organisation de l'école d'animation dans chacune des deux provinces ecclésiastiques béninoises. Comme principe général d'animation missionnaire en Afrique où existent déjà de nombreux mouvements d'enfants, l'archevêque de l'archidiocèse de Cotonou conseille d'éviter tout affrontement entre mouvements catholiques en considérant l'Enfance Missionnaire, non comme une nouvelle structure, mais comme un noyau présent dans tous les mouvements d'enfants dont on respectera le charisme dans l'apport d'un dynamisme missionnaire nouveau.

L'ECAM I Ouidah 98 a certainement atteint son objectif. Dans une ambiance de satisfaction, les participants ont tiré des coups de chapeau aux organisateurs de cette école au service de la mission. Les agapes fraternelles d'aujourd'hui étaient devenues des bouchées de séparation difficile à accepter. Mais il faudra bien se résoudre à partir et produire des fruits qui demeurent.

Des certificats de formation à l'École d'Animation Missionnaire Niveau I ont été délivrés à chaque participant pour valoir ce que de droit au sein de l'Œuvre pontificale de l'Enfance Missionnaire.

Rendez-vous a été pris pour la première quinzaine du mois de septembre 1999 à Ouagadougou (Burkina Faso) où se déroulera le Niveau II de l'ECAM.

Puissent les multiples résolutions et engagements nés de l'ECAM I connaître ne serait-ce qu'un début de réalisation pour la gloire de Dieu et la promotion de l'Enfance Missionnaire en Afrique et dans le monde.

Brice C. Ouinsou
Séminariste

RELIGION RELIGION RELIGION RELIGION RELIGION RELIGION

1898-1998 — CENT ANS D'ÉVANGÉLISATION À ABOMEY-CALAVI

Dans le numéro 706 du 10 juillet 1998 de "La Croix du Bénin", nous avons abordé l'histoire de la paroisse Saint-Antoine de Padoue d'Abomey-Calavi.

Dans la présente livraison, nous présentons le "visage" actuel de ladite paroisse.

SITUATION

La paroisse Saint-Antoine de Padoue d'Abomey-Calavi est l'une des plus anciennes du Sud-Bénin. Située dans la banlieue-nord-ouest de Cotonou, Abomey-Calavi compte environ cinquante mille familles. "Cité d'oratoire", Abomey-Calavi se trouve aujourd'hui dans sa périphérie envahie par de nombreuses constructions modernes, œuvre des cadres et autres travailleurs. À côté des cinquante villages, l'État béninois exécute actuellement un projet de construction de dix mille logements : l'Arcon-Ville. Il est manifeste que le territoire paroissial s'est considérablement agrandi. Et, dans le souci de rapprocher les pasteurs de leurs brebis, S. E. Mgr. Isidore de Souza, archevêque de Cotonou, décida de créer dans la partie sud : paroisse Bienheureuse-Joséphine-Bakhita, fondée il y a bientôt trois ans.

ACTIVITÉS PASTORALES

Les Sœurs Oblates catéchistes petites servantes des pauvres (OCSP) implantées à Calavi possèdent dans leur maison mère attenante à la paroisse Saint-Antoine

de Padoue, leur noviciat, un dispensaire, une école, un centre féminin avec internat : lieux d'apostolat et de témoignages chrétiens. La communauté des Sœurs "filles du Cœur de Marie" s'apprête à leur émboîter le pas. Les Pères de la Société des Missions Africaines (S.M.A.) y ont construit leur séminaire de spiritualité. Les communautés laïques "Pain de vie" et "Emmanuel" par leur présence "distillent" et font "irradier" le témoignage chrétien dans les milieux non-chrétiens où elles sont implantées.

Parmi ailleurs, la paroisse Saint-Antoine de Padoue compte environ vingt-cinq mouvements, groupes, chorales et communautés de base.

ACTIONS DES PRÉTRES

Depuis sa création, la paroisse Saint-Antoine de Padoue est toujours desservie par les Pères de la Société des Missions Africaines (S.M.A.). Aujourd'hui la paroisse-mère est dirigée par les Pères Claude Vincent et Sébastien Maluwa respectivement curé et vicaire. La paroisse Bienheureuse-Bakhita, est, quant à elle, sous la responsabilité du Père René Grossou, "apôtre" des "Tɔfinu". Ils desservent maints villages structurés en secteurs à l'instar de Calavi-centre comme suit :

- Secteur d'Akassato : Akassato, Adjagbo, Gbodjo, Atadji.
- Secteur Ouédé : Ouédé, Dénon, Hévié, Tori-Womey, Alansankomey.
- Secteur Ouéga : Ouéga, Ouédé, Adjagbo, Drabo.
- Secteur Tokan : Tokan, Somé, Houéto.
- Secteur Togoudo : Togoudo, Zogbadjé, Tankpé, Womey-Wénawa.

La tâche pastorale est immense. Et l'aide appréciée des Pères responsables du centre Brésilac se permet par toujours à chaque communauté d'avoir une célébration eucharistique tous les dimanches. Les catéchistes permanents (au nombre de trois) sont alors le recours nécessaire : "œil du prêtre" auprès des fidèles des communautés éloignées, ils contribuent pour beaucoup dans la pastorale de contact. Ils sont aidés fort heureusement par un nombre important de généreux et disponibles bénévoles. Les centaines de baptême et de confirmation enregistrés chaque année sont un signe palpable et



La nouvelle église d'Abomey-Calavi.

tangible d'une vitalité remarquable.

DIFFICULTÉS PASTORALES

Comme toute paroisse, celle de Calavi rencontre de multiples difficultés. Elles ont nom :

- le manque d'infrastructures (chambre, salle de catéchisme, moyen de déplacement) ;

- l'insuffisance de pasteurs consacrés. «La moisson est abondante, mais les ouvriers peu nombreux» (Luc 10, 2) ;

- la prolifération des sectes ;

- le manque de bonne volonté de la part des chrétiens eux-mêmes ;

- le mauvais esprit et le contre-témoignage des proches collaborateurs ;

- la peur de témoigner doublement d'une foi chancelante ;

- le mensonge de tout genre.

En réalité, les fidèles se trouvent encore sous l'influence de la force de la tradition, ce qui entraîne chez eux une grande tendance au syncretisme.

— Les pratiques sorcieries qui sément la panique dans les familles. Les hurlements quotidiens des hiboux, (Calavi et ses environs, aux dires des gens seraient un "haut lieu des sorciers") en seraient une preuve. Dès lors, pourra-t-on comprendre la réticence à s'engager des "étrangers", si nombreux pourtant !

— Le mépris des étrangers et leur non association quant à la prise de grandes décisions ;

— les séquestrations et les envoiements sont très fréquents aujourd'hui à Calavi réputé pour ses pratiques occultes. (Nous pouvons ici affirmer sans risque de nous tromper, qu'au bout d'un siècle de présence missionnaire, Calavi est encore au début de son évangélisation quant à ses pratiques et autres cérémonies traditionnelles auxquelles participent activement certains de nos frères chrétiens qui ont pourtant la responsabilité d'être la lumière dans ces milieux obscurs).

— Les mariages forcés et précoce avec le plus souvent la complicité des parents chrétiens.

Nous ne pourrions épuiser la liste. Notons simplement que, patiemment et courageusement, les pasteurs de Calavi essayent d'affronter ces difficultés avec douceur et dans la prière.

PERSPECTIVES

— À l'orée du troisième millénaire, il se rait important de dire que les chrétiens de Calavi devront essayer de faire "leur", l'exhortation du Pape Paul VI à Kampala : «Africains, soyez vos propres missionnaires». Ceci implique un effort plus engageant et constant pour prendre part aux activités de leur paroisse.

Mais, si à l'heure de l'inculturation, enjeu si cher à nos Pères dans la foi, et après un siècle de présence missionnaire, Calavi ne reçoit que des pasteurs "étrangers" (européens ou africains ignorant la langue du milieu, ce qui implique forcément une certaine méconnaissance des réalités locales), il va donc de soi que l'avenir reste sombre. Il y a urgence de pallier ce déséquilibre pastoral.

Sylvain A. Sèwa
Abomey-Calavi

REPONSE AU JEU GRILLE DU BÉNIN À DÉCODER de la page 5

1 = I — 2 = D — 3 = S —
4 = E — 5 = L — 6 = F — 7 = O
— 8 = B — 9 = A — 10 = U
— 11 = V — 12 = R — 13 = T —
14 = C — 15 = N — 16 = P —
17 = M.

REPONSE AU JEU LA CROIX de la page 5

D	C	S				
E	L	A				
D	E	V	A	L	E	R
P	R	E	M	I	E	R
C	A	N	E	V	A	S
I	U	E				
R	R	R				

REPONSE AU JEU LES MOTS SYNONYMES de la page 5

— INFANTILE.

— PUERILE.



De gauche à droite Claude Vincent (curé), Sébastien Maluma (vicaire).

DES JOURS... L'AFRIQUE ET LE MONDE AU FIL DES JOURS... L'AFRIQUE ET LE

DÉMOCRATISATION AU NIGERIA : IL N'Y A PLUS DE SUSPENSE

Les déclarations de principe ne sont pas assez comptant. Il faut des actes. Moralité, qui, hélas, est loin d'être la chose la mieux partagée des hommes politiques en général et en Afrique en particulier. Dès lors, ne fait pas exception à la règle dans ce domaine qui veut les défauts du pouvoir donner envie de s'y accrocher, d'autant qu'il s'agit en l'occurrence du géant de l'Afrique noire (100 millions d'habitants) et de ses importantes ressources pétrolières.

Après la mort soudaine du général Sani Abacha, le 8 juillet 1998, et l'avènement au pouvoir du général Abdulsalami Abubakar, le Nigeria a amorcé, grâce à son nouvel homme fort, un virage politique à 180 degrés. Il faut, si besoin en était, être doué d'une forte dose de caractère et montrer son indépendance d'esprit pour pouvoir le faire. Rappelons que le Nigeria a toujours été dirigé, sauf pendant dix ans par des régimes militaires depuis son indépendance en 1960. À preuve, Sani Abacha usait de stratagème à n'en pas finir dans le seul dessein de troquer le treillis pour le boubou afin de se maintenir au pouvoir.

UN REVIREMENT TOTAL

On peut, sans risque de se tromper, affirmer que pour l'avenir politique et institutionnel du Nigeria, le chemin est désormais correctement balisé.

HOMME DU CHANGEMENT

Dès son installation au pouvoir, le général Abdulsalami Abubakar n'a pas d'ambitions politiques. Tout son problème est que l'armée nigériane se retire de la scène politique et réhabilite son image bien ternie. La bonne foi à cet égard n'est démentie de personne. Les faits en témoignent amplement et eloquemment. À commencer par son discours à la nation, le 20 juillet dernier, dans lequel il dévoila les grandes lignes de son propre programme de transition vers la démocratie. À cette occasion, il avait promis le retour, à un pouvoir civil le 29 mai 1999.

L'élection présidentielle était initialement envisagée pour le mois d'octobre de cette année par l'ancien président Sani Abacha. Il en résultera donc un report de quelques mois seulement que Abdulsalami Abubakar jugeait comme délai raisonnable pour réorganiser les organes électoraux dont une partie a été dissoute par le nouveau régime et pour permettre l'émergence des partis d'opposition sans restriction. Les cinq partis politiques autorisés sous le régime d'Abacha et qui avaient désigné l'ancien président comme le candidat unique étaient particulièrement visés par l'acte de dissolution. La levée de l'interdiction des activités syndicales a été également décidée.

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE, LE 27 FÉVRIER 1999

La nouvelle commission nationale électorale indépendante (INEC) mise sur pied a fixé la date de l'élection présidentielle au 27 février 1999. L'annonce en a été faite le 25 août dernier à Abuja par le



Le General Abdulsalami Abubakar, Président du Nigeria.

président de la Commission électorale M. Ephraim Akpata. Un autre fait marquant, est la décision du reste sans surprise du général Abdulsalami Abubakar de ne pas succéder à lui-même. Il n'est donc pas candidat. Il l'a dit et répété en maintes occasions.

Par contre, l'ancien Chef de l'État nigérien, le général Olusegun Obasanjo, libéré en juillet 1998, a indiqué son intention de se présenter, a annoncé la presse nigériane le 6 septembre dernier. Chef de l'État de 1976 à 1979, il avait volontairement abandonné le pouvoir à Shéhu Shagari, vainqueur de l'élection présidentielle sous son régime. Il a été l'un des premiers prisonniers politiques à bénéficier de l'amnistie décrétée par le nouveau régime, celui d'Abdulsalami Abubakar.

L'ancien dirigeant du Biafra, région orientale du Nigeria, qui avait fait sécession de 1967 à 1970, Odumegwu Ojukwu a manifesté son intention d'être également en lice. "Je représenterai les Ndigo (l'ethnie Ibo) a-t-il précisé. Deux autres hommes politiques importants, l'ancien vice-président Alex Ekwueme et Bola Ige pourraient être aussi de la compétition.

DÉCRIPSIATION À L'INTÉRIEUR ET RETOUR SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE

Depuis son arrivée au pouvoir le général Abdulsalami Abubakar s'est attelé à la décrispation du climat politique et social à l'intérieur et au retour du Nigeria sur la scène internationale.

Dans ce cadre, on peut mentionner la libération de prisonniers politiques ou d'opinion tels que vingt (20) militants "ogonis" remis en liberté le 7 septembre dernier ainsi que le cas de la journaliste Christina Anyanwu relaxée le 16 juillet 1998 après trois ans de détention. Les 20 militants "ogonis" appartiennent au Mouve-

ment pour la survie du peuple "ogoni" (MOSOP) dont l'écrivain et opposant Ken Saro Wiwa, condamné à mort et exécuté en novembre 1995, assurait la présidence. De même, des dirigeants d'associations de défense des droits de l'homme ont été élargis. Un nouveau gouvernement fédéral a été formé d'où ont été écartés les proches de l'ancien président Sani Abacha.

Le domaine stratégique des hydrocarbures relève du Chef de l'État lui-même. Par ailleurs, afin de calmer le jeu sur le plan social, des augmentations de salaires ont été accordées aux fonctionnaires.

Le rapport sur la mort naturelle de Moshood Abiola, vainqueur présumé de l'élection présidentielle de juillet 1993, a été rendu public le 12 août 1998, ce qui n'a pas manqué de susciter de violentes polémiques aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. Sans sul doute, dans un souci d'apaisement, le général Abdulsalami a saisi cette opportunité pour rendre visite à Lagos à la famille Abiola.

Aux opposants nigérians exilés, le général Abdulsalami lance un appel pressant renouvelé à rentrer au pays et leur promet la sécurité. Aucune poursuite judiciaire ne sera engagée contre quiconque d'entre eux, a-t-il assuré, en les adjurant à se joindre aux efforts de démocratisation et de renouveau économique du Nigeria.

Moins de quatre mois auront donc suffi au général Abdulsalami Abubakar pour réussir le tour de force de donner de lui l'image crédible d'un homme de changement convaincu. Aussi, se sent-il assuré, dans sa détermination, d'un capital appréciable d'attention et de soutien de la part de la communauté internationale ! Fort de cette position favorable, il cherche maintenant à renouer avec les partenaires étrangers en général, et les pays africains frères en particulier dont le régime dicta-

torial, du défunt Sani Abacha s'était aliéné les liens d'amitié et de coopération.

D'ailleurs, les premières réactions des meilleurs diplomates ne se sont pas faites attendre. L'invitation aux Nations unies et au Commonwealth à participer, en qualité d'observateurs aux futures échéances électorales s'est révélée payante pour les autorités d'Abuja. En effet, la communauté internationale dans sa majorité souhaite la levée immédiate des sanctions imposées au Nigeria au lendemain de l'annulation de la présidentielle de juillet 1993. Ces sanctions ont été renforcées à la suite de la pendaison, le 10 novembre 1995 de Ken Saro Wiwa.

En tout état de cause, les puissances occidentales espèrent voir le président nigérian procéder à des réformes économiques, à savoir : privatisation des entreprises d'État et concessions supplémentaires en matière d'exploration et d'exploitation des vastes ressources pétrolières.

APPEL AUX INVESTISSEURS ÉTRANGERS

L'arrivée à Lagos le 10 septembre dernier du Vice-président de la Banque Mondiale pour l'Afrique M. Jean-Louis Saribé n'est pas un fait du hasard. Et pour cause. Le dirigeant nigérian avait auparavant indiqué qu'il souhaitait reprendre des négociations avec cette institution financière, notamment sur le problème de la dette extérieure du Nigeria. Il a annoncé le même rapprochement avec les créanciers du Club de Paris. Cet appel du 7 septembre dernier a été dirigé aux investisseurs, aux banques et aux consultants financiers internationaux s'inscrivant, a affirmé le président nigérian, dans le cadre d'un vaste programme de privatisations qui démarraient bientôt par la publication d'un décret. Il s'agit de la privatisation partielle des principales entreprises publiques "dont les performances ont eu un impact négatif sur le bien-être et la croissance économique du Nigeria". Attention était ainsi faite aux sociétés d'électricité (NEPA) et de télécommunications (NITEL). En juillet dernier, le général Abdulsalami avait déclaré qu'il envisageait une vente de 40% de ces deux compagnies et la prise en charge de leur gestion par des étrangers.

Au plan continental, la visite officielle effectuée du 24 au 26 août 1998 en Afrique du Sud par le général Abdulsalami Abubakar — son premier déplacement à l'étranger depuis son arrivée au pouvoir — a consacré l'amélioration tangible des relations entre l'Afrique du Sud et le Nigeria depuis la mort de Sani Abacha, le 9 juillet 1998. Pour le président nigérian, le récente transition démocratique en Afrique du Sud constitue un modèle pour son pays. Le dimanche 13 septembre dernier, le général Abdulsalami Abubakar honorait également le Bénin d'une visite d'amitié placée sous le signe du renforcement des relations de bon voisinage et de la coopération bénino-nigériane. Sans sous-estimer non plus que le modèle de démocratie à la béninoise vaut bien le déplacement, considéré comme une source réconde d'inspiration en matière d'éducation d'un Etat de droit.

Expatiate Délégation

LA FILIÈRE KARITÉ CHERCHE SA PLACE SUR L'ÉCHIQUIER INDUSTRIEL

L'Afrique a quasiment l'exclusivité du karité. Le continent produit la quasi-totalité des 631 500 tonnes d'amandes collectées chaque année dans le monde. La zone de production s'étend du Sénégal à l'Ethiopie, en passant par le Mali, le Bénin, le Nigeria. Sa graine qui contient 50 % de matières grasses est largement exploitée. Sous forme d'huile pour la consommation alimentaire, de beurre pour des usages thérapeutiques et cosmétiques.

Depuis peu, le karité se trouve promu au rang de culture industrielle d'exportation. À l'origine de ce changement, la récente décision de l'Union européenne d'autoriser, dans la fabrication du chocolat, des huiles végétales (et notamment le beurre de karité) comme substituts au beurre de cacao. Au Japon, et dans certains pays d'Europe de l'Est, la proportion de substituts atteint même déjà 8%, voire 15 %. Objectif : introduire des parfums variés et surtout, produire moins cher, dans la mesure où les huiles de substitution reviennent de 10 à 40 % moins cher. «Cette décision n'affecte pas les producteurs de cacao, et le karité se trouvera en concurrence avec d'autres huiles comme le soja», fait remarquer un chercheur du CIRAD (Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement). «Certes, répondent les exportateurs de karité, mais tant qu'à céder du terrain aux huiles végétales de substitution, autant que ce soit le karité dont l'Afrique est seule fournisseur. Si le karité ne s'impose

pas, ce sera le soja, le tournesol ou d'autres oléagineux».

VIF INTÉRÊT DES INDUSTRIES COSMÉTIQUES

La filière karité se trouve par ailleurs valorisée par les besoins croissants des industriels du cosmétique. Les intermédiaires comme AMI industries ou Techir Finance Export écumant les capitales du Sahel contribuent à faire monter les prix. À Paris, le kilo de beurre de karité raffiné se vend entre 2 800 F CFA et 5 500 F CFA. Six à dix fois plus que le prix affiché sur les marchés de Ouagadougou ou de Bamako. C'est que les vertus du beurre de karité s'avèrent multiples. Puissant agent protecteur des cheveux, la kéatine (extrait du beurre de karité) est aussi reconnue par les laboratoires de dermatologie européens comme un hydratant des couches superficielles du visage, et un tonifiant pour l'ensemble du corps. Bon nombre de crèmes tonifiantes utilisées par les sportifs de haut niveau sont à base de beurre de karité.

Il n'en faut pas plus pour que les gouvernements des pays producteurs échafaudent des plans de structuration de la filière. Au Nigeria, de loin le premier producteur avec 384 000 tonnes en 1996, on redécouvre l'intérêt de karité, et des organisations de producteurs se mettent en place pour soutenir les prix et garantir un minimum de qualité. Au Burkina Faso (70 000 tonnes de graines en 1996), le gouvernement a lancé un «projet karité» qui vise à organiser la transformation, à former les agriculteurs, et à soutenir les prix à l'exportation, sans provoquer d'inflation sur les marchés locaux. Le Bénin (10 à 15 mille tonnes récoltées selon les années), place la filière karité en bonne place parmi les secteurs présentés aux investisseurs étrangers comme «à fort potentiel».

Reste à maîtriser la productivité. Les rendements ne sont nullement garantis : ils varient également selon les saisons, de 10 à 20 kg de fruits par arbre, soit 2 à 4 kg d'amandes sèches commercialisées. Feux de brousse et cueillettes anticipées menacent la stabilité, sinon la pérennité de la filière. Certains exploitants ont bien essayé de lancer des plantations modernes, mais l'arbre ne pousserait qu'au bout de 15 à 20 ans. De quoi décourager les investisseurs les plus téméraires.

Yves Aoulou (MFI)

CE QU'IL SERAIT BON QUE VOUS SACHIEZ

• Au cours des 30 et 40 dernières années, toutes les données statistiques confirment que l'Afrique loin de progresser, dans le commerce mondial, est en baisse. Du milieu des années 50 à nos jours, la part des exportations africaines dans les exportations mondiales est passée de 3,1% à environ 1%.

• L'Afrique du Sud est le pays qui a le plus bénéficié ces dernières années des flux de capitaux étrangers, avec un montant de 6,8 milliards de dollars (environ 4.080 milliards de F CFA) en 1995 et de 9,3 milliards de dollars (environ 5.580 milliards de F CFA) en 1996, sur un montant total respectivement de 9,2 milliards de dollars (environ 5.520 milliards de F CFA) et de 11,8 milliards de dollars (environ 7.080 milliards de F CFA).

• En dehors de l'Afrique du Sud, les investissements privés étrangers se sont multipliés au cours des deux dernières années principalement vers l'Ouganda, la Côte d'Ivoire et le Ghana. Les autres pays recevant des parts plus négligeables.

• Selon le rapport mondial sur le développement humain 1998, 20% à peine de la population mondiale sont responsables des dépenses de consommation personnelle.

• Entre 1975 et 1995, le nombre de postes de radio vendus en Afrique a augmenté de plus 400%, le nombre des téléspectateurs a progressé de plus de 500% en Amérique Latine et celui des automobiles a fait un bond de 1.400% en Asie de l'Est.

• Selon le rapport de développement durable humain 1998 du PNUD, le Bénin est classé 145ème sur 174 pays.

• Le poisson constitue la principale source de protéines pour près d'un milliard d'individus vivant dans 40 pays en développement, mais l'exploitation excessive des ressources marines ainsi que la transformation du poisson en huile ou en aliments pour le bétail ont fait grimper les prix et restreint la part destinée aux pauvres.

• Une centaine de pays (en développement et en transition économique et politique) connaissent des récessions graves, 70 à 80 d'entre eux ayant un revenu par habitant aujourd'hui inférieur à ce qu'il était il y a 10 à 30 ans. Dans les pays en développement : 1,3 milliard d'individus vivent avec moins d'un dollar (environ 600 F CFA) par jour. Dans les économies en transition, 120 millions d'individus vivent en deçà du seuil de pauvreté monétaire (4 dollars, environ 2.400 F CFA par jour).

KARITÉ AFRICAIN : COMMENT PROFITER DU POTENTIEL

La foire qui a regroupé à Ouagadougou (du 23 au 25 juin 1998) une quarantaine d'exposants burkinabé, maliens, ivoiriens, ghanéens, béninois, ougandais et français a permis de découvrir l'immensité des productions à base de karité. Du sorbet fait à base de la pulpe de son fruit par un restaurateur du Burkina aux rouges à lèvres ou pâtes dentifrice fabriquées avec une dose de son beurre, le karité a démontré, au cours de cette foire, qu'il entre de plus en plus dans la fabrication de divers produits finis. La demande à des fins industrielles dans les domaines alimentaires, cosmétiques et pharmaceutiques est donc logiquement en pleine croissance.

Mais, en Afrique, la qualité des amandes mises sur les marchés n'est pas très bonne. De même, le beurre produit artisanalement répond difficilement aux critères du marché international. On lui

reproche un taux d'acidité assez élevé, une odeur et une forte coloration. Or, travaillé pour être débarrassé de tous ces défauts, comme c'est la règle chez les industriels européens, le beurre de karité perd 55 % de son poids. Si on convient alors que l'exportation du beurre à la place des amandes assure une plus-value aux pays producteurs, il faut améliorer sa qualité. C'est ce que tentent de faire les projets «filière karité» et «femmes et filière karité» du Burkina Faso par le biais de la formation à des techniques modernes de conditionnement et de transformation des amandes d'une part, et d'autre part, par la sensibilisation à l'utilisation de presses, d'emballages, etc. «De toutes les façons, il ne faut pas s'attendre à ce que le karité en tant que produit totalement fini soit disponible depuis le village», prévient Aster Zaoudé, coordonnatrice régionale de l'Unifem à Dakar. Il faut essayer plutôt d'établir des normes de qualité

pour savoir quel type de beurre exporter, quel autre type utiliser pour des produits locaux».

Les participants de chaque pays ont pris l'engagement de mettre sur pied des cadres nationaux de concertation qui devront déboucher sur la création d'un comité sous-régional de la filière karité. Les chantiers prioritaires de cette structure : harmoniser les prix aux producteurs ; établir des normes de qualité nationales et sous-régionales de karité ; constituer un front commun pour défendre les intérêts de la filière ; diffuser les signaux des marchés tant nationaux, sous-régionaux qu'internationaux.

Pour atteindre tous ces objectifs, les opérateurs de la filière karité doivent cesser de travailler de façon individuelle et isolée.

Alpha Barry

LE DIRECTEUR DE LA FAO MET EN GARDE CONTRE LES PESTICIDES DANGEREUX

Le directeur général de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Jacques Diouf, vient de mettre en garde le jeudi 10 septembre 1998 contre la poursuite de la commercialisation de pesticides dangereux dans les pays en développement.

«De nombreux pesticides interdits ou strictement réglementés dans les pays industrialisés continuent à être commercialisés et utilisés dans les pays en développement, menaçant non seulement la santé de millions d'agriculteurs mais aussi l'environnement», a déclaré M. Diouf lors d'une conférence sur

les pesticides dangereux, qui s'est tenue du jeudi 10 au vendredi 11 septembre 1998 à Rotterdam. Il a déploré le manque de contrôle sur la distribution de ces pesticides et le manque de formation des agriculteurs en matière de produits chimiques.

La conférence de Rotterdam, à laquelle participent une centaine de pays, doit adopter une convention visant à réglementer et contrôler l'utilisation de produits dangereux. Cette convention devrait couvrir dans un premier temps 22 pesticides et 5 produits chimiques industriels.

AFRIQUE : COUP D'ENVOI DE LA BOURSE RÉGIONALE (BRVM) À ABIDJAN

La Bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM), dont l'ouverture était attendue depuis plus d'un an par les opérateurs ivoiriens, a démarré ses activités le mercredi 16 septembre 1998 à Abidjan.

856 actions ont été échangées pour une valeur de 23.091.390 F CFA (230.913 FF) et l'indice du marché baptisé "BRVM 10", a clôturé cette première journée à 101,03 soit une hausse de 1,03%.

La capitalisation boursière du marché régional s'élève au total à 836.189.964.770 F CFA (8,36 milliards de FF).

Les cotations ont porté sur douze sociétés ivoiriennes sur un total de 34 entreprises inscrites sur le marché des actions. Sur le compartiment obligataire, aucune transaction n'a été enregistrée.

Selon M. Kokou Gozan, coordinateur de la BRVM, «les 22 sociétés qui n'ont pas été cotées ne possèdent pas de contrepartie ou d'équilibre».

La société sénégalaise de télécommunications Sonatel, récemment privatisée, sera cotée à la bourse d'Abidjan à compter du 2 octobre prochain.